NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 24 octobre 2019, est distribuée à la demande de la délégation de l'Argentine.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Aliments végétaux

L'objet du présent addendum est d'annoncer l'élaboration d'un projet de Décision intitulé "Modification du Code alimentaire argentin - Chapitre XI Aliments d'origine végétale - Article 925 *bis*: légumes congelés ou surgelés".

Ce projet prévoit les catégories de produits devant être soumis à un traitement thermique postérieur ou antérieur. Il établit les critères microbiologiques, des exigences en matière d'étiquetage et d'autres dispositions.

Point de contact de la République argentine  
Subsecretaría de Políticas de Mercado Interno  
Avda. Julio A. Roca 651 Piso 4° Sector 23A (C1067ABB)  
Ciudad Autónoma de Buenos Aires  
Courrier électronique: [focalotc@produccion.gob.ar](mailto:focalotc@produccion.gov.ar)  
Site Web: <http://www.puntofocal.gob.ar/>  
Accès au texte: <http://www.puntofocal.gov.ar/formularios/notific_arg.php>

<https://members.wto.org/crnattachments/2019/TBT/ARG/19_5941_00_s.pdf>

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**